

PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de BELMONT-TRAMONET
du VENDREDI 5 JUN 2026 à 19 HEURES 30

Publication le 12 juin 2026 sur l'équipement écran affichage légal extérieur de la mairie et sur le site internet de la commune www.belmont-tramonet.fr

Séance du vendredi 5 juin 2026

L'an deux mille vingt six et le vendredi cinq du mois de juin à dix neuf heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sébastien GROS, maire de la commune de Belmont-Tramonet.

Présent(e)s : Mmes Evelyne GUILLOT, Maria GRAMELLE, Christine ELYSEE, Sophie TORRES et - MM. Sébastien GROS, Pascal MARTIN, Philippe PIONCHON, Nicolas VERGUET, et Maxime GROS

Absent(e)s excusé(e)s : Mmes Chantal GIRIN (donne pouvoir à Evelyne GUILLOT), Stéphanie HUART (donne pouvoir à Christine ELYSEE), Delphine CHRISTIN (donne pouvoir à Maria GRAMELLE), Laurent BARBE, Thierry CHAUVIN et Christophe REY

Secrétaire de séance : Christine ELYSEE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de votants : 0 contre - *0* abstention - *12* pour les délibérations n° 29/2026 à n° 31/2026

Nombre de conseillers absents : 6

Nombre de pouvoirs : 3

Délibération n° 29/2029 : élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 21 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mmes GUILLOT Evelyne, GRAMELLE Maria, TORRES Sophie, et GROS Maxime. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection de 3 délégués titulaires et 3 suppléants en vue des élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2026.

b) Élection des délégués titulaires

Les candidatures enregistrées :

- Madame GUILLOT Evelyne
- Madame GIRIN Chantal
- Madame ELYSEE Christine

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Madame GUILLOT Evelyne 12 (douze) voix
- Madame GIRIN Chantal 12 (douze) voix
- Madame ELYSEE Christine 12 (douze) voix

Mesdames GUILLOT Evelyne, GIRIN Chantal et ELYSEE Christine ayant obtenu la majorité absolue sont proclamées élues en qualité de déléguées titulaires pour les élections sénatoriales.

b) Élection des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées :

- VERGUET Nicolas
- MARTIN Pascal
- GROS Sébastien

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- VERGUET Nicolas 12 (douze) voix
- MARTIN Pascal 12 (douze) voix
- GROS Sébastien 12 (douze) voix

Messieurs VERGUET Nicolas, MARTIN Pascal et GROS Sébastien ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Délibération n° 30/2026 : décision modificative n°1 au budget primitif 2026 / opérations d'équipement 68 « acquisition de matériel » et 71 « salle polyvalente »

Monsieur le Maire signale à l'assemblée le besoin d'acquérir un nettoyeur haute pression eau chaude pour un entretien plus aisé des équipements notamment pour leur dégraissage, pour la somme de 4 265, 00 € TTC. Il précise que l'ancien équipement n'est plus en état de marche après de nombreuses années d'utilisation.

Il signale également la nécessité d'acquérir quelques glissières en béton armé (GBA) pour délimiter des zones de stockage sur l'aire créée à cet usage à l'atelier communal.

De plus, il propose d'alimenter l'opération d'équipement n° 71 « salle polyvalente » pour l'éclairage de ses abords jusqu'au parking, avec l'installation de balises solaires sur le cheminement piéton, et d'un projecteur en façade du côté du jeu de boules connecté à minuterie du hall d'entrée.

Il propose la décision modificative suivante :

Article comptable / Libellé	Sens <u>D</u> épense ou <u>R</u> ecette	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION D'INVESTISSEMENT			
231 – immobilisations en cours / (Crédits du budget non affectés à une opération)	D	10 000, 00 €	
Article comptable / Libellé	Sens <u>D</u> épense ou <u>R</u> ecette	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION D'INVESTISSEMENT			
2157 – Matériel et outillage technique / opération n° 68 « matériel »	D		8 000, 00 €
2131 – immobilisations corporelles – bâtiments publics / opération n° 71 « salle polyvalente »	D		2 000, 00 €

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents la décision modificative n°1 au budget 2026, comme proposée ci-dessus.

Délibération n° 31/2026 : participation aux frais de fonctionnement des gymnases du collège « La Forêt » / convention de participation au titre de l'année 2025/2026

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la participation annuelle aux frais de fonctionnement des gymnases fréquentés par les élèves du collège « La Forêt » de Saint-Genix-les-Villages.

Il donne lecture de la convention proposée pour une participation totale au titre de l'année 2025/2026 s'élevant à 2 529, 45 euros, soit 120, 45 euros par élève au nombre de 21 domiciliés sur la commune de Belmont-Tramonet.

Il précise une augmentation du montant moyen par élève par rapport à l'année précédente due à l'effectif en baisse et à une régularisation des frais de chauffage gaz.

Le conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation au titre de l'année scolaire 2025/2026 pour les gymnases de Saint-Genix-les-Villages.

Dit que les crédits pour un montant total de 2 529, 45 euros sont prévus au budget

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour copie conforme

Délibérations n° 29/2026 à n°31/2026 certifiées conformes et exécutoires comme transmises en Préfecture

Le Maire,
Sébastien GROS

La Secrétaire de Séance
Christine ELYSEE